Direction générale adjointe
Transition écologique et équilibres territoriaux
Direction Ingénierie territoriale et environnement

ACTE FAISANT L'OBJET D'UNE PUBLICITE

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL DU BASSIN DE LA MAINE PAR UNE EXPLOITATION ECONOMIQUE

Rivière : La Mayenne
Rive : droite
Commune : Longuené-en-Anjou (Pruillé)

Il est porté à la connaissance du public, la manifestation d'intérêt spontanée d'occupation du domaine public fluvial de Monsieur Matthieu Repussard – 46 rue Boisnet – 49100 Angers, déposée auprès du Département de Maine-et-Loire, pour l'occupation suivante :

- Occupation du domaine public fluvial sur la rivière la Mayenne, sur la commune de Longuenée-en-Anjou en rive droite, pour une toue proposant de l'hébergement à la nuité
- Surface : 39,60 m²
- Période : 01 janvier 2027 au 31 décembre 2031

La mise à disposition de la portion du domaine public par l'occupation est soumise à redevance domaniale, selon les conditions financières en vigueur fixées par le Département de Maine-et-Loire : montant en fonction de la catégorie de l'occupation et de l'activité, selon la surface.

- Redevance annuelle : 657 € (selon les tarifs en vigueur votés par l'assemblée délibérante)

Les personnes intéressées pour occuper la même portion de domaine public fluvial, sont invitées à transmettre leur dossier avant le 31 décembre 2026 :

- Sur support papier à l'adresse suivante
  Département de Maine-et-Loire
  DITE – SDPF
  BP 94104
  49941 ANGERS CEDEX 09

- Ou par voie électronique à : aot@maine-et-loire.fr

  Le dossier sera composé d'un courrier accompagné :
- Du formulaire complété et signé, et des pièces mentionnées
- D'une note décrivant le projet, sur la même portion de domaine public fluvial, durant la même période que celle précitée, précisant les investissements prévus.

Les dossiers reçus avant la date ci-dessus indiquée seront analysés, conformément aux critères définis ci-après :
- La complétude du dossier
- Les enjeux environnementaux et paysagers

Plan de situation : Commune de Longuenée-en-Anjou (Pruillé)

